

La Lettre du Mégaphone n°21 . Mars 2016

Le porte-plume des porte-voix

Chers Amis,

Enfin la Lettre du Mégaphone... Nous savons que beaucoup d'entre nous l'attendaient avec impatience, s'inquiétant même de notre silence. Celui-ci est lié à la multiplicité des tâches qui nous incombent en même temps que la faiblesse des moyens qui sont les nôtres. Nous revendiquons haut et fort la devise des personnes handicapées: "Rien à notre sujet sans nous" et lorsque nous sommes auditionnés, nous n'avons ni subvention, ni remboursement de nos frais de transport. Acceptez donc nos excuses, et, mieux encore venez renforcer notre parole collective. Rejoignez-nous, venez apporter vos forces, soutenez l'association par vos adhésions.

Ce dernier semestre a été certes riche en évènements.

- C'est d'abord et surtout la recherche que nous nous sommes engagés à mener, recherche mettant les usagers en santé mentale en position de chercheurs sur l'effectivité de l' application des mesures législatives nationales et internationales qui devraient leur permettre l'accès à la pleine citoyenneté et la vie autonome. Commencée en octobre comme prévue, cette recherche se déroule avec un investissement intense des acteurs concernés et nous sommes fiers des résultats qui figureront dans le rapport intermédiaire. (voir le lien avec le site dédié et l'article de la revue Santé Mentale sur le site Advocacy.fr)

- C'est ensuite l'amplification du travail militant concernant l'application de la Convention de l'ONU des Droits des Personnes Handicapées, et notamment de son article 12, qui reconnaît le droit à la capacité juridique aux personnes handicapées. Rappelons que c'est dès la ratification de cette Convention, dès 2008, que nous avons mené la campagne: "Je suis fou, et vous?" avec des Assises au Conseil Régionale d'Ile de France et à Caen (avec la présence de JF Chossy). C'est donc avec enthousiasme que nous avons rejoint le **Collectif Contrast** et participé aux journées d'Octobre. Grâce à notre action Gabor Gombos et Maths Jespersion ont pu y jouer un rôle majeur au nom du Réseau Européen des Usagers et Survivants de la Psychiatrie (ENUSP) dont nous sommes membre et administrateur . C'est avec le même enthousiasme que nous participons à l'écriture du Rapport alternatif diligenté par le Comité Français des personnes Handicapées pour les affaires Européennes (**CFHE**) et à l'étude des solutions adaptées . C'est avec la même passion que nous soutenons la **campagne pour l'abolition de la contrainte psychiatrique** lancée ces jours-ci par le Réseau Mondial des Usagers et Survivants de la Psychiatrie (WNUSP). Attention: Ceci ne veut pas dire que nous

préconisons la suppression de toute contrainte exercée par la société sur un individu. Ceci ne veut pas dire que nous récusons la possibilité, pour la société, d'exercer la contrainte. Ce serait une absurdité qui mettrait en danger la vie même en société. Nous contestons le fait que cette contrainte soit faite au nom de la reconnaissance d'une maladie et/ou d'handicap, ce qui est une forme de discrimination évidente, et non au nom de la sécurité des personnes. Nous souhaitons que soit reconnue la situation, et non l'état de santé.

- Enfin, ce semestre a vu le vote, par les chambres, de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé. Certes nous avons été auditionnés (au Sénat, mais aussi en tant que membre de la Conférence Nationale de Santé et aussi en tant qu'adhérent de l'UNIOSS) dans le cadre de cette nouvelle Loi et vous trouverez nos interventions et analyses sur le site tant dans le communiqué que dans les actualités. Mais, au bout du compte, cette loi nous laisse dans l'inquiétude car elle semble satisfaire plus les préoccupations bureaucratiques qu'obéir à la nécessité de prendre en compte la parole des principaux intéressés, ceux qui souffrent, les patients. Le désir de les entendre est-il authentique ou bien, comme le prétendent certains n'est-il là que comme faux-semblant? Il est trop tôt pour se prononcer. Qu'en sera-t-il de ce décret sur les projets-pilotes, qui préconisent l'empowerment? Et cette fédération des associations d'usagers agréée que la puissance publique a décidé de créer? Pourquoi pas (elle a déjà pris ce genre de décision pour avoir des interlocuteurs, notamment en matière de religion)? Mais aussi bien, pourquoi ne pas avoir confié cette mission aux associations elles-mêmes? Pourquoi la **Mission Coutil** réserve-t-elle au seul CISS le rôle d'arbitre dans l'audition qui précèdera les décrets d'application? Nous avons fait savoir notre étonnement au ministère par un mail. ¹Nous avons tenu à mettre à disposition de nos lecteurs sur le site les éléments d'appréciation de cette Loi: Une **synthèse** des principaux articles, le rapport de la **CNS sur les droits des usagers**, le **rapport du CCOMS** concernant le volet santé mentale.

- Dans le cadre des travaux de la CNSA et de la DGCS pour **l'arrêté** du nouveau **cahier des charges** des GEM, nous avons fait remonter ce qui nous semblait relever de difficultés de mise en œuvre du suivi des GEM par les administrations. Convaincus que les GEM ne doivent pas être considérés comme des lieux de soin mais des espaces sociaux, nous militons et continuerons à militer pour que ce suivi soit assuré par des instances du social (DDCS) et non du sanitaire (ARS)

¹ Il faut préciser ici que si nous ne sommes pas membres du CISS au niveau national, alors que nous sommes membres de la Conférence Nationale de Santé, alors que nous sommes actifs en son sein dans les régions (dont la vice-présidence en "Hauts de France") c'est en raison du refus unilatéral et injustifié de cet organisme.

- Notre action de représentation de nos pairs s'amplifie comme en témoigne la nomination de notre président à la Conférence Nationale de Santé (CNS) et au Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH).
- Fidèles à notre mission, nous soutenons les recours , comme celui de **Michèle Edaine** et des nombreuses demandes de soutien auxquelles répond le **réseau de pairadvocacy**
- Enfin, à l'ouverture de la Semaine d'Information en Santé Mentale, nous faisons une large place aux évènements à Paris, en Normandie, dans les Hauts de France et en Isère. Fidels à notre